Point d'actualité 2006

2006

Ce point d'actualité comporte de nouvelles informations concernant l'année 2006 pour divers éléments tels que les cotisations et prestations de Sécurité Sociale. En vertu du droit en vigueur, ces chiffres changent automatiquement chaque année pour que le programme soit indexé par rapport aux niveaux des prix et des salaires. Que vous exerciez une activité professionnelle ou que vous bénéficiez de prestations de Sécurité Sociale, ces changements sont importants pour vous.

Informations relatives aux personnes exerçant une activité professionnelle

Cotisations de Sécurité Sociale et Medicare

Cotisations de Sécurité Sociale	***2005***	***2006***
Employé/employeur (chacun)	6,2 % sur les bénéfices jusqu'à 90 000 USD	6,2 % sur les bénéfices jusqu'à 94 200 USD
Travailleur indépendant *Peut être compensé par des provisions fiscales	12,4 %* sur les bénéfices jusqu'à 90 000 USD	12,4 %* sur les bénéfices jusqu'à 94 200 USD
Cotisations Medicare	***2005***	***2006***
Employé/employeur (chacun)	1,45 % sur tous les bénéfices	1,45 % sur tous les bénéfices
Travailleur indépendant *Peut être compensé par des provisions fiscales	2,9 %* sur tous les bénéfices	2,9 %* sur tous les bénéfices

Crédits de travail—lorsque vous travaillez, vous cumulez des crédits ouvrant droit aux prestations de la Sécurité Sociale. Pour avoir droit aux prestations de la Sécurité Sociale, vous devez avoir cumulé un certain nombre de crédits. Ce nombre est en fonction à la fois de votre âge et du type de prestation que vous demandez. Chaque année, vous pouvez cumuler un maximum de quatre crédits. La plupart des ayants droit doivent cumuler 40 crédits pour avoir droit à des prestations de retraite.

	2005	***2006***
	Un crédit = 920 USD	Un crédit = 970 USD

Informations relatives aux personnes bénéficiant de prestations de Sécurité Sociale

Plafonds de revenu

En vertu du droit fédéral, les personnes bénéficiant de prestations de Sécurité Sociale n'ayant pas atteint l'âge de la retraite à taux plein sont en droit de bénéficier de la totalité des prestations dans la mesure où leurs revenus sont inférieurs aux plafonds ci-après. En 2006, l'âge de la retraite à taux plein est fixé à 65 ans et 8 mois. L'âge de la retraite augmentera progressivement chaque année jusqu'à s'établir à 67 ans pour les personnes nées en 1960 et après.

	2005	***2006***
À compter de l'âge de la retraite à taux plein	Pas de plafond de revenu	Pas de plafond de revenu
Personnes n'ayant pas atteint l'âge de la retraite à taux plein	12 000 USD pour chaque tranche de 2 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD.	12 480 USD pour chaque tranche de 2 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD.
Au cours de l'année durant laquelle vous parvenez à l'âge de la retraite à taux plein	31 800 USD pour chaque tranche de 3 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD, et ce jusqu'à ce que vous parveniez à l'âge de la retraite à taux plein	33 240 USD pour chaque tranche de 3 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD, et ce jusqu'à ce que vous parveniez à l'âge de la retraite à taux plein

Plafonds de revenus applicables aux bénéficiaires de prestations invalidité : si vous travaillez et bénéficiez de prestations invalidité, vous devez déclarer vos revenus à la Sécurité Sociale, aussi faibles soient-ils. Durant une période d'essai d'une durée maximale de neuf mois (pas nécessairement consécutifs), vous n'êtes pas soumis(e) à un plafond de revenu et continuez à percevoir la totalité de vos prestations. Au terme de cette période d'essai de neuf mois, nous déterminerons si vous êtes toujours en droit de bénéficier des prestations invalidité. Il est possible que vous puissiez bénéficier d'autres aides à la réinsertion pour vous aider lors de votre retour à la vie professionnelle.

Activité rémunérée significative (non malvoyant[e])	830 USD par mois	860 USD par mois
Activité rémunérée significative (malvoyant[e])	1 380 USD par mois	1 450 USD par mois
Mois de période d'essai	590 USD par mois	620 USD par mois

(verso)

Informations relatives aux personnes bénéficiant d'allocation Supplémentaire de Revenu de Sécurité (*Supplemental Security Income*, ou SSI)

Prestation SSI fédérale mensuelle (maximum)		
	2005	***2006***
Personne seule	579 USD	603 USD
Couple	869 USD	904 USD
Plafonds de revenu mensuels		
Personne dont le revenu est uniquement constitué de revenus salariaux	1 243 USD	1 291 USD
Personne dont le revenu ne constitue pas de revenus salariaux	599 USD	623 USD
Couple dont le revenu est uniquement constitué de revenus salariaux	1 823 USD	1 893 USD
Couple dont le revenu ne constitue pas de revenus salariaux	889 USD	924 USD
NOTE : *si vous disposez d'un revenu, vos prestations mensuelles seront, de manière générale, inférieures au montant maximum des prestations SSI fédérales. Attention, vous devez déclarer la totalité de vos revenus à la Sécurité Sociale. Certains états complètent les prestations fédérales au titre du SSI. Si vous habitez dans l'un de ces états, il est possible que vous remplissiez les conditions requises pour bénéficier d'un complément. Même si votre revenu est supérieur aux plafonds fixés, il est possible que vous remplissiez cependant les conditions requises.*		

Informations relatives aux personnes bénéficiant de Medicare

La plupart des coûts Medicare ont été relevés cette année pour tenir compte de la hausse des coûts médicaux.		
	2005	***2006***
Assurance hospitalisation (partie A)		
Pour les 60 premiers jours d'hospitalisation, le patient paie	912 USD	952 USD
Du 61ème au 90ème jour d'hospitalisation, le patient paie	228 USD par jour	238 USD par jour
Au-delà de 90 jours d'hospitalisation, le patient paie (jusqu'à 60 jours supplémentaires)	456 USD par jour	476 USD par jour
Pour les 20 premiers jours dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie	0 USD	0 USD
Du 21ème au 100ème jour dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie	114 USD par jour	119 USD par jour
Achat de prime Partie A : le montant de la prime acquittée par vous pour l'achat de la Partie A de Medicare est en fonction du nombre de crédits de Sécurité Sociale cumulés par vous. Si vous avez :		
40 crédits	0 USD	0 USD
de 30 à 39 crédits	206 USD par mois	216 USD par mois
moins de 30 crédits	375 USD par mois	393 USD par mois
Assurance médicale (Partie B)		
Prime	78,20 USD par mois	88,50 USD par mois
Franchise	110 USD par an	124 USD par an
	Une fois le montant de la franchise acquitté par le patient, la Partie B couvre 80 pour cent des services couverts.	
NOTE : *si vous bénéficiez d'une couverture Medicare et si votre revenu est faible, il est possible que l'état dans lequel vous habitez décide de prendre en charge vos primes Medicare, ainsi que, dans certains cas, vos franchises et autres débours à caractère médical. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service local d'aide médicale (Medicaid), les Services Sociaux ou le bureau d'aide sociale.*		

Social Security Administration
SSA Publication No. 05-10003-FR
Update 2006 (French)
January 2006